

ANNEXE DÉLIBÉRATION DU 24 MARS 2021

Compte rendu des indemnités compensatrices consécutives à des sinistres
 en application de la délégation octroyée au président par la délibération du 28 avril 2015

Période du 11 septembre 2020 au 8 février 2021

Organismes Payeurs	Contrat d'assurance : type de sinistre	Date de Sinistre	Objet	Montant TTC	Observations
SMACL Virement	Domage aux biens	13/12/2019	Tempête	1 783,29 €	Acompte
SMACL Virement	Domage aux biens	05/10/2020	Dégât des eaux – Hôtel du département (niveau -2)	8 853,97 €	Acompte

TOTAL (tous budgets confondus)	10 637,26 €
Budgets annexes	0,00 €
TOTAL SERVICE 30008	10 637,26 €